

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-neuvième session ordinaire

Rabat. Juin 1972

CM/466

DEUXIEME FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN



DEUXIEME
FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

INTRODUCTION

1. Le Zaïre a retiré son invitation pour recevoir le Second Festival Panafricain à Kinshasa. Conformément à la recommandation du Conseil Culturel Africain qui a été créé par l'OUA pour organiser régulièrement le Festival culturel et conformément aux décisions précédentes de l'OUA, le Second Festival Panafricain devait se tenir cette année.

 2. Lors de l'évènement historique que fut le premier festival culturel panafricain tenu à Alger du 21 juillet au 1er août 1969, sur la gracieuse invitation du Gouvernement algérien et qui fut couronné de succès, le Gouvernement du Zaïre invite l'OUA à tenir le deuxième Festival culturel panafricain à Kinshasa. L'invitation était contenue dans la note N° 05825/02/000519/69 datée du 1er août 1969, dont une copie est ci-jointe - Appendice I. Cette invitation fut confirmée verbalement lors de la deuxième réunion du Conseil culturel africain (CCA) tenue à Mogadiscio en octobre 1970 sur la gracieuse invitation du Gouvernement somalien. Dans le rapport du CCA, document SC/CULT/20/Vol.III sous le chapitre : Lieu du Festival l'on pouvait lire : "Le Conseil culturel africain accepte à l'unanimité l'offre faite par la République Démocratique du Congo pour que le lieu du Second festival culturel panafricain prévu en 1972 soit Kinshasa. et demande au Secrétariat de l'OUA de transmettre l'accord du CCA aux autorités compétentes.
- N.B. L'invitation de la République Démocratique du Congo qui a été reçue en 1969 est confirmée par le délégué au CCA de ce pays.

Le rapport du CCA distribué à tous les Etats membres, le 1er mars 1971, leur demandait de commencer à préparer le Deuxième festival culturel panafricain devant se tenir en 1972. Le Secrétariat a aussi entrepris d'autres activités relatives au Festival, ainsi a-t-il envoyé une lettre au Gouvernement du Zaïre,

de même que des affiches qui devaient servir pour la publicité. C'est alors que le Secrétariat se livrait à toutes ces préparations qu'il reçut du Gouvernement zaïrois la note N° 05811/02/883/71 datée du 10 août 1971 disant que pour des raisons matérielles, la tenue du Second festival culturel panafricain à Kinshasa n'était plus possible. Une copie de cette note est ci-jointe en appendice II.

3. Sur les instructions de la deuxième session ordinaire de la Commission pour l'éducation, la science, la culture et la santé, le Secrétariat a transmis cette mauvaise nouvelle à tous les Etats membres et a demandé à tout Etat qui voudrait recevoir le Deuxième festival culturel panafricain de le lui notifier. Jusqu'au moment où ce rapport est écrit, aucun Etat membre n'a manifesté au Secrétariat son désir de recevoir le Deuxième festival culturel panafricain.

PREPARATION DU SECOND FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

4. Comme nous l'avons déjà dit au moment où nous avons reçu la lettre du Zaïre, le Conseil culturel africain, les Etats membres et le Secrétariat avaient déjà commencé à préparer le Deuxième festival culturel panafricain qui devait se tenir en 1972. Lors de sa réunion d'octobre 1970, tenue à Mogadiscio, en Somalie, le CCA traite de la portée et de la définition des différents éléments du Deuxième festival culturel panafricain.

5. Le principal thème de cette foire devait être "Afrique 1972. Pleins feux sur le développement des arts". Le thème du symposium qui devait se tenir en même temps était : "Authenticité et développement des arts et de la culture africains : recherche et civilisations - Rôle de la culture dans la lutte, le développement et l'unité". Le Festival devait se composer de 12 parties qui avaient été définies, et les règles générales aussi bien que particulières de chacune d'elles avaient été fixées. Le CCA avait pensé à des activités qui toutefois, ne seraient pas compétitives telles des séances de films et des

expositions culturelles. Tous ces points ainsi que les détails relatifs au Deuxième festival culturel panafricain sont contenus dans le Rapport du CCA qui a été distribué à tous les Etats membres en mars 1971. Les autres tâches devaient être étudiées lors des réunions ultérieures du CCA qui devaient se tenir sur les lieux du Festival.

6. Il est vérifié qu'après avoir reçu le rapport du CCA, plusieurs Etats membres avaient commencé à préparer leur participation au Deuxième festival culturel panafricain. Le Secrétariat aussi, s'était en autres choses, penché sur la manière dont on pourrait mener une publicité efficace pour le Festival, et avait commencé à travailler pour mettre au point des affiches. De même les travaux d'organisation avaient commencé.

7. Toutes ces préparations sont maintenant suspendues du fait du retrait de l'invitation du Zaïre.

Mesures prises depuis le retrait de l'invitation du Zaïre

8 Des mesures tant officielles qu'officieuses ont été prises pour trouver un pays hôte pour le deuxième festival culturel panafricain. Le problème a été soumis à la Deuxième session ordinaire de la Commission pour l'éducation, la science, la culture et la santé qui s'est tenue en novembre 1971 au Caire, en Egypte. La Commission a discuté de cette question en détail et a cherché ce qu'elle pouvait faire pour trouver un pays qui pourrait abriter le Deuxième festival culturel panafricain. Aucune solution n'a pu être trouvée en ce moment là. Elle a alors demandé au Secrétariat d'informer les Etats membres de cette situation et de demander à tout Etat qui voudrait recevoir le Festival de le notifier à l'OUA. Cette information a été transmise aux Etats membres dans la note N° SC/CULT/20/Vol.III/614.71 datée du 20 décembre 1971. Bien

que des éclaircissements aient été demandés par certains Etats membres pour savoir quelles implications comportait le fait de recevoir le Festival culturel, aucun Etat n'a manifesté le désir de recevoir le Deuxième festival culturel panafricain. La présente situation est donc qu'après le retrait du Zaïre, aucun Etat membre n'a encore demandé à recevoir le Festival culturel. Le Conseil des Ministres et à travers lui, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sont donc informés par le présent rapport de la situation quant au Festival culturel panafricain.

9. Une invitation de tout Etat membre pour recevoir le Deuxième festival culturel panafricain est toujours la bienvenue.

Conclusion

10. Compte tenu de la réaction enthousiaste des Etats membres devant le Premier festival culturel panafricain, ce serait un grand échec si un second festival et des festivals ultérieurs n'étaient organisés à l'avenir. C'est avec une fierté non dissimulée et une grande satisfaction que l'Afrique et le monde entier ont assisté aux brillantes activités culturelles qui ont été organisées à Alger, Algérie, en 1969 et il serait plus que regrettable de ne pas continuer cet édifice dont la première pierre a été posée à Alger. Les résultats satisfaisants qui ont été enregistrés, les commentaires élogieux qui ont suivi la fin de cet événement et le brillant avenir ainsi préparé pour les manifestations culturelles africaines sont autant d'éléments qui exigent de nous la foi, la détermination allant jusqu'à l'esprit de sacrifice pour continuer l'oeuvre déjà commencée. Par dessus tout, le rôle vital joué par la culture dans la personnalité de l'africain et le développement de l'Afrique fait peser une lourde responsabilité sur les gouvernements des Etats membres qui doivent soutenir, participer et organiser des festivals culturels panafricains réguliers.

11. Nous nourrissons le ferme espoir que sous peu, certains Etats membres offriront d'abriter le prochain Festival culturel panafricain. Le Conseil des ministres est invité à étudier les mesures à prendre pour trouver un pays hôte pour le Deuxième

Festival Culturel Panafricain et pour éviter la répétition d'évènements qui sont des échecs pour la culture africaine en général et le Festival culturel panafricain en particulier.

Mars 1972

Addis-Abéba

Ambassade de la
République Démocratique du Congo
B.P. 499
ALGER - R.P.

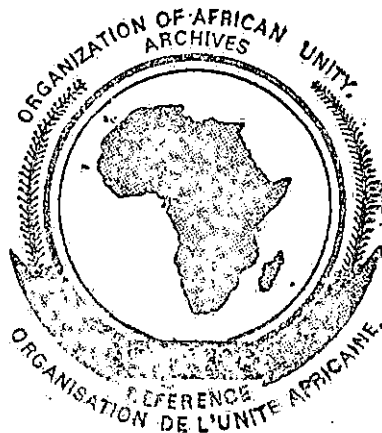
N° 05825/02/000519/69

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo présente ses compliments au Secrétariat Général de l'OUA et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo souhaiterait organiser à Kinshasa, pour 1972, le Deuxième Festival Culturel Panafricain.

L'Ambassade demande au Secrétariat général de l'OUA d'en informer tous les Etats membres et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

ALGER, 1er août 1969

SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA



C O P I E

CM/466
Appendix II

Ambassade de la République
Démocratique du Congo
B.P. 2723 - Tél: 44287
Addis-Abéba

Réf: N° 05811/02/883/71

Objet :

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo présente ses compliments au Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, et a l'honneur de lui communiquer, d'ordre de son Gouvernement, que pour des raisons matérielles, la tenue à Kinshasa en 1972 du Deuxième Festival Culturel Panafricain ne sera pas possible.

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo remercie le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine de sa compréhension et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Addis-Abéba, le 10 août 1971

AU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ADDIS-ABEBBA

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1972-06

The Second Pan-African Cultural Festival

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7733>

Downloaded from African Union Common Repository